

« Nitrates : des affirmations contestables »

DR CHRISTIAN BUSON (ISTES, ILLE-ET-VILAINE)

A la suite du courrier de Joseph Pousset (*La France agricole* du 17 octobre 2014) intitulé « Demi-vérités sur les nitrates », je souhaitais faire part à mon tour de quelques commentaires. Les réfutations émises par ce lecteur sont contestables et prolongent des contre-vérités devenues obsolètes. En voici quelques exemples :

A propos des « excès de nitrate pouvant créer des cancers », cela fait plusieurs décennies qu'il est établi que les nitrates sont inoffensifs pour la santé et ce, sans limite de dose. Bien au contraire, les nitrates ne présentent que des effets bénéfiques pour la santé : ce sont des précurseurs du NO (l'oxyde nitrique), régulateur de la circulation sanguine, dont la découverte a donné lieu à un prix Nobel de médecine en 1998. Quand on comprend que les légumes présentent des concentrations en nitrate 10 à 100 fois supérieures au seuil de l'eau potable et que leur consommation nous apporte en moyenne près de 80 % des nitrates ingérés, il devient évident que la norme actuelle sur les nitrates (NDLR : 50 mg/l) est sans fondement. Notons que les environmentalistes s'en sont servis ensuite pour définir la « pollution » des eaux. La teneur des eaux « naturelles » est par définition inconnue car pratiquement aucune analyse n'a été effectuée à l'origine. Cela donne lieu à toutes sortes d'estimations plus ou moins fantaisistes. Il est clair que la teneur en nitrates des eaux varie fortement suivant les épisodes climatiques, les caractéristiques des sols et des cycles hydrologiques. Ces variations, pouvant conduire à des valeurs élevées, ont évidemment été observées de tout temps.

Le phosphore en solution dans l'eau constitue le seul élément responsable de l'eutrophisation des eaux douces, stagnantes et ralenties : c'est seulement sur le phosphore qu'il faut agir pour éviter toute eutrophisation. Cette réalité est connue depuis les années 1970, au terme d'essais en vraie grandeur et de longue durée (travaux de Schindler notamment) : quelle que soit la teneur en nitrates, la prolifération algale n'est liée qu'à la présence de phosphore disponible dans l'eau. L'apport de nitrates ne provoque aucune prolifération algale. Cela ne justifie pas pour autant que les terres agricoles soient surfertilisées en azote. Par contre, la fourniture du phosphore au milieu aquatique provient pour l'essentiel des rejets historiques des réseaux d'assainissement et des stations d'épuration, et non des effluents d'élevage. Ceux-ci sont avant tout recyclés en agriculture, et le sol retient efficacement le phosphore, en protégeant les hydrosystèmes. Ceci également vrai en Bretagne.